ENSM
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

Ecole Nationale Supérieure Maritime
Direction Générale

DECISION 47/DG/2018-2019 du 10 décembre 2018

Portant sur la composition de la Commission consultative paritaire de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

Le Directeur général de l'ENSM,

• Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

• Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

• Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

• Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié ;

• Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

• Circulaire FP n° 1262 du 26 novembre 2007 relative aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

• Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de Commission Consultative Paritaire au sein de certains Etablissements Publics Administratifs relevant du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires ;

• Vu la note du 19 juillet 2018 relative à l'organisation des opérations électorales du 6 décembre 2018 au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;

• Vu le procès-verbal des élections professionnelles du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel à la Commission consultative paritaire locale de l'ENSM ;

Décide :

Article 1er : La composition de la Commission Consultative Paritaire de l'ENSM est fixée comme suit :

Représentants de l'administration	
Patrice LAPORTE, Directeur général de l'ENSM et président	M. Fabrice MORET-BAILLY, Directeur du site de Marseille
Françoise ROUMEGOU, Directrice des ressources humaines	M. Jérôme CHOMARD, Directeur du site de Saint-Malo
M. Alban SALMON, Directeur du site de Nantes	M. Gilles DUCHEMIN, Directeur du site du Havre

Représentant du personnel – SNESM UNSA Développement Durable	
Titulaires	**Suppléants**
Mme Marie-Eve DUBOIS, Saint-Malo	M. Arnaud HAMELIN, Saint-Malo
M. Cédric VACCAREZZA, Marseille	Mme Christelle NICOLAS, Le Havre
Mme Katia BIGUE, Saint-Malo	Mme Claire CEREDE, Saint-Malo

Article 2 : La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 10 décembre 2018

Patrice LAPORTE